Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse

Herausgeber: Société Forestière Suisse

Band: 86 (1935)

Heft: 6

Rubrik: Chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Pour les 9 autres cantons (tous avec « chasse au permis »), les renseignements statistiques manquent. Mais il semblerait que le chevreuil y est faiblement représenté. Dans ce groupe de cantons, le nombre des chevreuils abattus par an peut être évalué à environ 200, au total.

Dans cette statistique sont indiqués séparément les mâles et les femelles tués, cela tout au moins pour les cantons à chasse gardée. Il suffira de voir ce qui en est à cet égard pour les cantons de Zurich et d'Argovie.

Année	Zurich		Argovie	
	mâles	femelles	mâles	femelles
1931	1795	1291	1286	1041
1932	1782	1231	1532	1305
1933	2063	1536	1605	1510
1934	2473	2314	1581	1569
Totaux	8113	6372	6004	5425

De ces quelques indications, nous pouvons déduire que parmi les chasseurs on tend, depuis quelques années, à diminuer le nombre des chevreuils, cela sans doute après avoir dû constater que les dégâts qu'ils causent aux forêts ont dépassé une juste mesure. Souhaitons que les chasseurs et les propriétaires de forêts sauront s'entendre pour maintenir l'effectif de ces gracieux hôtes de nos boisés à un niveau raisonnable.

H. B.

CHRONIQUE.

Confédération.

Eligibilité à un emploi forestier supérieur. Conformément aux prescriptions actuellement en vigueur et à la suite des examens subis, le Département soussigné a déclaré éligibles à un poste supérieur de l'administration forestière :

MM. Juillerat Edmond, de Sornetan (Berne).

Knus Henri, de Märstetten (Thurgovie).

Lietha Anton, de Seewis (Grisons).

Ruedi Karl, de Zurich.

Wenger Gottfried, de Längenbühl (Berne).

Berne, 15 mai 1935. Département fédéral de l'Intérieur.

Ecole forestière. Examens de diplôme. A la suite des examens réglementaires subis pendant le mois d'avril, l'Ecole polytechnique a décerné le diplôme d'ingénieur forestier aux sept candidats dont les noms suivent :

MM. Dorsaz Hans, de Simplon-village (Valais).

Etter Hermann, de Bischofszell (Thurgovie).

Knüsel Candid, d'Inwil (Lucerne).

Kölbener Joseph, d'Appenzell.

Nold Andrea, de Felsberg (Grisons).

Pinösch Duri, de Fetan (Grisons).

Schoch Paul, de Seegräben (Zurich).

L'un des candidats a subi les épreuves de l'examen pour la 2^{me} fois.

Premier examen préparatoire de diplôme (avril). Ont subi la série des épreuves de cet examen : 11 candidats. Neuf ont réussi; deux ont échoué, dont l'un pour la 2^{me} fois.

Second examen préparatoire de diplôme (avril). Nombre des candidats qui se sont présentés à l'examen : 3. Tous ont réussi.

Nombre des étudiants. Au début du semestre d'été, le nombre des étudiants était le suivant : 1^{er} cours, 12; 2^{me} cours, 17; 3^{me} cours, 5; en congé, 9. Total : 43.

A l'Institut fédéral de recherches forestières. Une démission. A cet institut est attaché un garde-forestier, chargé de diverses besognes administratives d'ordre interne et aussi de travaux au jardin d'essais de l'Adlisberg.

A revêtu ces fonctions depuis 1891 — soit peu après la création de l'Institut — jusqu'à la fin d'avril dernier, M. *Fritz Brosi*, de Klosters, porteur du brevet fédéral de garde-forestier. Ayant été en fonction durant 44 ans et atteint l'âge de 69 ans, M. Brosi vient de donner sa démission, qui a été acceptée avec remerciements pour services rendus.

Nous ne voulons pas laisser partir ce modeste fonctionnaire, avec lequel nous avons eu le plaisir de travailler durant deux périodes (1895—1899 et 1925—1934), sans lui exprimer nos regrets et aussi nos remerciements pour son activité. D'une ponctualité exemplaire, très consciencieux et de caractère aimable, il s'en va emportant la haute estime de ses supérieurs et laissant le souvenir d'un employé modèle.

H. B.

Cantons.

Vaud. Le Conseil d'Etat a nommé récemment le successeur de M. E. Muret, comme chef du service cantonal des forêts, chasse et pêche. Son choix s'est porté sur M. Frédéric Grivaz, inspecteur forestier d'arrondissement à Lausanne. M. Grivaz, comme les lecteurs du « Journal forestier suisse » le savent bien, fait partie depuis 1932 du comité permanent de la Société forestière suisse, dans lequel il remplit les fonctions de caissier.

C'est le 1^{er} juin qu'il débutera en qualité d'inspecteur forestier cantonal.

Nos félicitations cordiales et nos meilleurs vœux de réussite au nouvel élu!

— Au moment où paraîtront ces lignes, M. E. Muret, Chef du service des forêts, chasse et pêche du canton de Vaud, aura quitté ses fonctions. Atteint par une loi inexorable, qui met d'office à la retraite tout fonctionnaire âgé de 70 ans, M. Muret a dû quitter son poste. Il l'abandonne en pleine santé, en possession d'une intelligence qui n'a certes pas subi les assauts de l'âge, et ayant conservé une extrême jeunesse de tempérament.

Né en 1865 à Morges, M. Muret débute comme forestier d'arrondissement à Viège, en 1892; en 1898, il est appelé à l'arrondissement de Morges, où il ne reste que six mois. Dès ce moment, il est à Berne, comme inspecteur fédéral, où il collabore, avec M. le D^r Coaz, inspecteur général des forêts, à la mise sur pied de la loi fédérale de 1902.

C'était une excellente préparation pour travailler à la revision de la loi forestière vaudoise, travail qu'il met en œuvre dès 1903, rappelé alors dans le canton par le Conseil d'Etat vaudois comme Chef de service. Cette loi, vieille actuellement de près de trente ans, a conservé toute sa jeunesse. Par une claire vision de l'avenir, par une conception très nette de la situation, M. Muret a créé là une œuvre dont il peut être fier et dont sont fiers ses collègues vaudois. Ils lui sont surtout reconnaissants de la grande confiance qu'il leur a témoignée en l'élaborant, car il leur a attribué des compétences très étendues. C'est par cette loi qu'a été créé un corps d'élite, celui des Gardes de triage, qui rend de si grands services à la forêt. Si l'on songe à la toute puissance des communes à ce moment-là — pas toujours dans l'intérêt bien entendu des forêts — il a fallu une grande ténacité pour arriver à supprimer les gardes communaux. Retracer toute l'activité forestière de M. Muret, pendant 32 années d'activité comme Chef de service, nous entraînerait trop loin; du reste, le « Journal forestier suisse » de mars et avril la relève (à propos de la gestion des forêts du canton de Vaud).

Dans le domaine de la « chasse et de la pêche », M. Muret a déployé, comme chef de ces services, les mêmes qualités d'administrateur; il peut s'en aller conscient, là aussi, d'avoir travaillé au bien du pays, cherchant à sauvegarder les droits des uns et des autres, car il ne faut pas oublier qu'à côté de MM. les chasseurs et de MM. les pêcheurs, il y a aussi des intérêts de protections, des intérêts de propriétaires, qui ne peuvent être ignorés.

Dans le milieu de la « Société forestière suisse », M. Muret est aussi des plus connus. Il a fait partie du comité permanent depuis 1904, présidant la société avec distinction de 1908 à 1920. Depuis, il en est devenu un des membres d'honneur les plus estimés, comme il était déjà membre d'honneur de la Société vaudoise de sylviculture. Notre président actuel lui a exprimé la reconnaissance et apporté l'hommage des forestiers suisses, lors de la dernière assemblée générale de cette société.

Au nom de ces forestiers, nous réitérons à M. Muret nos vœux qu'il puisse jouir longtemps et en pleine santé d'une retraite méritée, en conservant l'espoir que nous aurons le privilège de le voir longtemps encore fréquenter nos assemblées. F. G.

Argovie. M. Conrad Roth, ingénieur forestier, a été nommé en qualité d'aménagiste auprès de l'inspection cantonale des forêts; il est entré en fonctions le 1^{er} avril.

Grisons. Suivant décision du Conseil d'Etat, l'adjoint de l'inspecteur cantonal des forêts n'aura plus, dorénavant, à gérer l'arrondissement forestier I, comme ce fut le cas jusqu'ici. Le nouvel inspecteur de cet arrondissement vient d'être désigné en la personne de M. Hans Jenny, jusqu'ici gérant des forêts de la commune de Filisur.

Le successeur du gérant des forêts de Klosters, feu M. Brosi, a été nommé dernièrement. C'est M. Werner Ritz, ingénieur forestier, de Schnottwil (Soleure).

Etranger.

Divers périodiques forestiers nous ont appris, récemment, le décès de quelques représentants autorisés du monde forestier. Ce sont, dans l'ordre chronologique:

M. le professeur Jedlinsky Wladijslaw, directeur de l'Institut d'aménagement des forêts, à Varsovie (Pologne), décédé à l'âge de 48 ans. Le défunt s'était spécialisé dans les questions d'aménagement et dans l'expérimentation forestière. Il fut, de 1929 à 1932, membre du bureau permanent de l'Union internationale des instituts de recherches forestières. A partir de 1932, il fit partie de la commission internationale pour la bibliographie forestière.

M. Robert Hickel, conservateur honoraire des forêts, membre de l'Académie d'agriculture, mort à Versailles le 27 février, à un âge avancé. Le défunt s'était signalé par de nombreuses publications, surtout par sa Dendrologie forestière, dont le « Journal forestier suisse » a publié une analyse en 1932 (p. 167).

M. le D^r Richard Lang, professeur à l'Ecole forestière de Munich, décédé en cette ville, le 18 avril, à l'âge de 53 ans. M. Lang, qui dirigeait la section pédologique de la station bavaroise de recherches forestières, s'était spécialisé dans les questions relatives à l'étude des sols et a publié de nombreux articles à ce sujet.

Belgique. Un aperçu du marché des bois. Les journaux d'ameublement signalent partout la régression du meuble en acier. Seuls quelques meubles de cuisine, peut-être de bureau ou spécialement destinés aux cliniques et hôpitaux, subsisteront.

(D'après l'Echo des Bois d'Anvers.)

— A l'occasion de l'Exposition universelle et internationale de Bruxelles, en 1935, la Société centrale forestière de Belgique organise un Congrès international de sylviculture et du carbone-carburant, qui tiendra ses assises les 26 et 27 juillet 1935, dans l'enceinte même de

l'exposition. — Le cadre général des travaux du congrès est divisé en quatre sections :

- 1^{re} section: Sylviculture; aménagement; protection contre incendies, etc.
- 2^e section: Dendrologie; pathologie; entomologie; esthétique; réserves nationales, etc.
- 3^e section: Commerce des bois; tarifs douaniers; impôts; industries forestières, etc.
- 4e section: Le bois comme source de carburant national; carbonisation en forêt; gazogènes fixes et mobiles; application du gazogène mobile à l'automobilisme, etc.

Du programme de ce congrès, tel qu'il a paru au *Bulletin* de la Société centrale forestière de Belgique (n° 4/5), nous extrayons les indications suivantes :

- 25 juillet, à 2 h.: Séance solennelle d'ouverture du Congrès et constitution des sections; à 20 h.: raout offert par la ville de Bruxelles.
- 26 juillet : Séance des sections.
- 27 juillet : Excursion forestière en Flandre occidentale.
- 28 juillet : Visite de domaines boisés, dans la région Bruges-Thouront.
- 29 juillet : Visite des forêts des hospices civils de Bruges et des boisements des dunes domaniales de la Côte (Ostende).
- 30 juillet : A Gembloux, fêtes solennelles du 75° anniversaire de la fondation de l'Institut agronomique de l'Etat.

Une réduction de 35 % sera accordée sur les prix des voyages en chemin de fer, pendant l'excursion.

Les adhésions devraient être données sans tarder.

Le président du comité d'organisation du Congrès est M. le comte Goblet d'Alviella, à Bruxelles, le président actuel de la Société centrale forestière de Belgique.

BIBLIOGRAPHIE.

Ralph C. Hawley et Robert T. Clapp, De l'élagage artificiel dans les plantations de résineux (Artificial pruning in coniferous plantations). Une brochure in-8°, de 36 p., avec 10 planches hors texte. — New Haven, Yale University, 1935.

M. l'inspecteur général M. Petitmermet a résumé ici-même, en 1930 (pages 260 et 287), le livre que M. Hawley a consacré à la forêt Eli Withney, qui est la propriété de la Compagnie des eaux de New-Haven et dont lui-même est l'administrateur forestier.

Depuis 1900, env. 1000 ha d'Eli Withney ont été plantés en résineux. On a eu principalement recours au pin Weymouth, au pin rouge (Pinus resinosa) et, occasionnellement, à deux épicéas, le nôtre et Picea glauca. Le mélange des deux pins n'a pas donné de résultats très encourageants, P. resinosa surcimant presque régulièrement le « white pine ». Les peuple-